



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre à Chennevières-sur-Marne

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020/007 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Chennevières,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer le projet à la région Ile-de-France, laquelle pourrait contribuer au financement en partie dudit éclairage,

DECIDE

ARTICLE 1 : Le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France sise 2, rue Simone Veil à Saint-Ouen (93400) pour les travaux de restauration de l'église Saint-Pierre de Chennevières à Chennevières-sur-Marne (94430).

ARTICLE 2 : Dit que les travaux de restauration se décomposent 6 en lots, à savoir :

- ✓ Lot 1 : Maçonnerie Pierre de taille
- ✓ Lot 2 : Décors peints
- ✓ Lot 3 : Vitraux
- ✓ Lot 4 : Menuiserie
- ✓ Lot 5 : Lustrerie
- ✓ Lot 6 : Electricité

ARTICLE 3 : Dit que le coût des travaux s'élève 935 801.20€ H.T. soit 1 122 961€ TTC.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2023.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 3 février 2023

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 1 février 2023.

Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD




Jean-Pierre BARNAUD

Maire

